

FLASH SANITAIRE

Communiqué du réseau FREDON - FDGDON Pays de la Loire

N°17 mai 2016

EDITO

Humeur, humer, humidité...

Un édito est un billet d'humeur. Légère aurait-elle été il y a huit jours sous le soleil ardent du début du mois de mai. Car enfin, le beau temps était attendu pour se délasser sur les terrasses, flâner dans la nature ou planter et semer les légumes de printemps.

Mais la chaleur a bien du mal à s'imposer et la végétation s'offre même trois semaines de retard alors que nous n'avons pas vu passer l'hiver. Le 1er mai n'était pas comme d'habitude : le muguet en avait oublié sa parure de clochettes dans nos jardins. Il y a de quoi avoir l'humeur chagrine à l'image du ciel de ces derniers jours.

Ardeur, arpenner, assiduité...

Mais en ce mois de mai, qu'il vente ou qu'il grêle, il est temps de pointer son nez dehors, avec entrain et ardeur. Ouvrons grand nos yeux et arpentons jardins, cultures, sites de promenade ou espaces verts, afin de surveiller toute apparition de ravageurs, maladies ou espèces envahissantes qui menacent nos végétaux, l'environnement ou notre santé.

Car ne vous y trompez pas, comme vous le constaterez à la lecture de ce numéro printanier, certaines espèces indésirables ne sont pas gênées par les conditions climatiques. C'est notre assiduité à tous qui nous permettra de prévenir les risques de désagrément inhérents à la Berce du Caucase ou à des chenilles urticantes.

Ce flash sanitaire doit nous mettre en alerte. N'hésitez-pas à nous remonter vos observations, même si vous n'êtes pas sûrs de votre diagnostic. Nos équipes sont disponibles pour vous aider. Alors pourquoi hésiter !

Dans ce numéro

- Ambrosie à feuilles d'armoise : elle attend les chaleurs
- Berce du Caucase : à la fois belle et bête
- Printemps et chenilles font bon ménage...
- Processionnaire du chêne : elle manifeste
- Réglementation sur la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine : on en sait un peu plus
- *Ophraella communa* : crainte ou espoir ?



FREDON • FDGDON
PAYS DE LA LOIRE

FREDON Pays de la Loire
9, avenue du Bois l'Abbé
– CS 30045 –
49071 BEAUCOUZE cedex

Mail : accueil@fredonpdl.fr
Site internet
www.fredonpdl.fr

La FREDON est reconnue
Organisme à Vocation Sanitaire
depuis le 31 mars 2014.

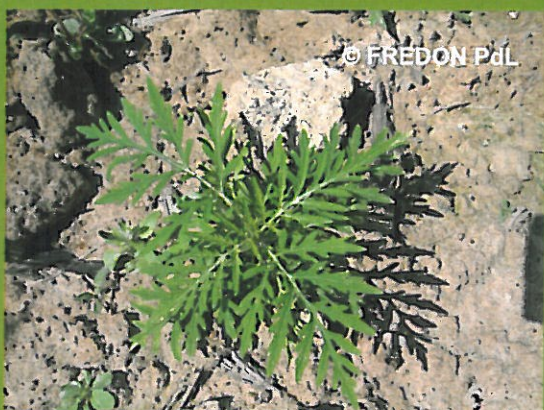


Ambroisie à feuilles d'ar-moise : elle attend les cha-leurs

Nos collaborateurs ont commencé l'observation de sites colonisés l'année précédente afin de consta-ter les levées et les niveaux d'infestation.

A ce jour, les levées n'ont pas commencé. Outre le retard de végétation, lié à des températures froides sur le mois d'avril, l'Ambroisie à feuilles d'ar-moise aime la chaleur et ne se met à croître le plus sou-vent qu'à partir de la fin mai.

Les deux photos suivantes montrent deux stades différents de croissance de la plante. Elles vous permettront de mieux la reconnaître.



Dès que vous commencerez à l'apercevoir (que ce soit un site ancien ou un nouveau foyer), nous vous demandons de nous appeler (FDGDON de votre département) afin de nous le signaler.

Nous pourrions alors confirmer l'espèce en cas d'hésitation et vous apporter les conseils de ges-tion nécessaires.

En savoir plus : www.fredonpdl.fr/santepublique

Berce du Caucase : à la fois belle et bête...

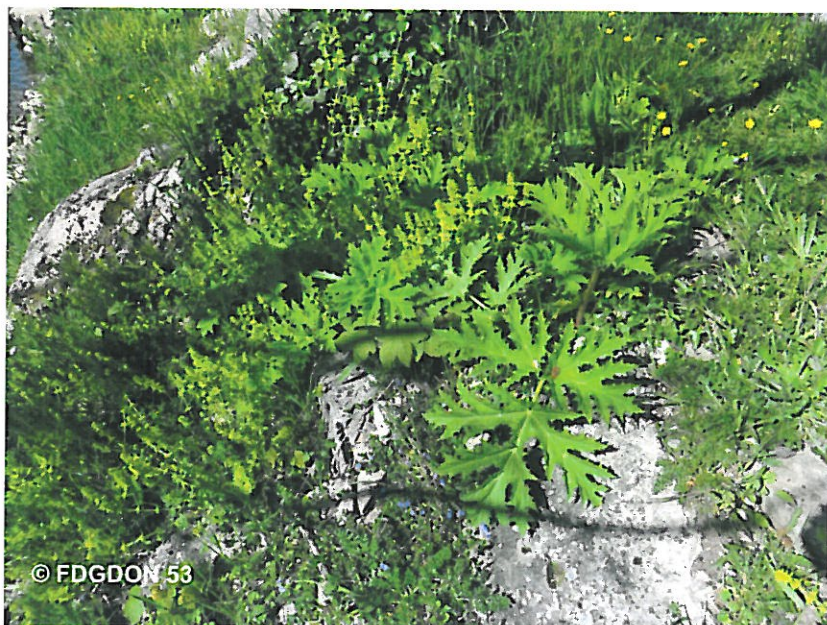
Rien ne l'arrête la Berce du Caucase. Elle fait sa belle dans le jardin quand elle repousse. Ses grandes feuilles éclatantes la rendent sé-duisante. Elle cache bien son jeu.



Ce pied de Berce du Caucase a été photographié entre le 9 et 13 mai en Mayenne, sur la commune de Laval. Les pieds avaient été arrachés l'année dernière, mais la bête est résistante. Neuf pieds ont ressurgi des entrailles de la terre.

Un seul conseil est donné au propriétaire : arracher les pieds en allant le plus profond possible, au minimum en les coupant sous le collet, et évacuer les plantes en déchette-rie. Rappelons que ce travail doit se faire en se protégeant entièrement afin d'éviter tout contact de la sève avec la peau.

En savoir plus : www.fredonpdl.fr/santepublique



Printemps et chenilles font bon ménage...

Si l'automne - hiver est la période de la processionnaire du pin, en revanche le printemps est celle de deux autres chenilles défoliatrices et urticantes : le Bombyx cul-brun et la Processionnaire du chêne.

Evoquons le cas du Bombyx cul-brun. Il est facilement repérable en hiver par ses nids que les chenilles façonnent en rassemblant par tissage les feuilles des branches terminales. On les voit le long des routes dans des peuplements à faible densité, tels les haies, lisières, bosquets...



© J. Regad - DSF

En ce moment, les chenilles sortent des nids. La FDGDON 49 vient de signaler deux sites sur la commune de Bouchemaine. Les chenilles en sont à leur troisième stade larvaire. Elles vont accomplir leurs 4ème et 5ème stade de leur développement larvaire en consommant le feuillage de l'année.



© FDGDON 53

Faut-il mettre en œuvre une action de lutte ?

En nature, il est rarement utile d'envisager un chantier de lutte. La prudence sera de mise si une intervention (taille ou autre) est nécessaire. Il faudra alors éviter tout contact avec les chenilles et les nids en utilisant des EPI.

Pour toute attaque sur espèces fruitières ou ornementales nécessitant une intervention non mécanique, s'adresser à votre FDGDON.

Processionnaire du chêne : elle manifeste

Les premiers appels pour des chenilles de la processionnaire du chêne sont arrivés au standard de la FDGDON de Vendée.

Cette espèce affectionne particulièrement les chênes à feuilles caduques. A partir d'avril, les chenilles construisent leur nid sous forme d'un cocon accolé au tronc d'arbre ou sous des branches. Ils ne sont pas toujours faciles à observer. La nuit, les chenilles partent à la recherche de nourriture (jeunes feuilles à l'extrémité des rameaux), sous forme de procession. Leur activité se prolonge jusqu'à juillet, moment de la nymphose puis de l'envol des papillons.



© FDGDON 49

Outre que cette processionnaire soit défoliatrice, elle possède également des minuscules poils urticants, invisibles à l'œil nu, à ne pas confondre avec les grandes soies. Cela constitue une vraie menace pour la santé humaine et animale car ces poils restent « actifs » deux à trois ans dans les nids.

Rappelons que cette chenille est de couleur gris-clair avec une bande dorsale noire. Sa tête est de couleur brune foncée. Elle atteint 35 mm au maximum.

ATTENTION- ATTENTION- ATTENTION- ATTENTION- ATTENTION

En ce moment, d'autres chenilles peuvent être observées dans les chênes ou autres feuillus, entres autres des géométrides (chenilles arpeuteuses) dont les espèces les plus dommageables sont la Cheimatobie (*Operophtera brumata*) et l'Hibernie (*Erannis defoliaria*).

Ces chenilles sont des défoliatrices mais ne possèdent pas de poils urticants. Elles ne sont pas en période de pullulation et ne menacent pas la vie des chênes. Ceux-ci ont la faculté de faire plusieurs pousses dans l'année, ce qui leur permet de supporter les défoliations de géométrides.



© DSF— Chenille arpeuteuse de Cheimatobie

➔ En cas de doute sur l'espèce et dans des situations où la présence de la processionnaire du chêne peut être gênante (camping, école, parcs...), n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre FDGDON.

Réglementation sur la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine : on n'en sait un peu plus

Comme nous l'avons déjà relaté dans nos pages (Flash sanitaire n°15), « la loi n°2016-41 de modernisation de notre système de santé a été adoptée le 26 janvier 2016. L'article 57 de cette loi a introduit dans le code de la santé publique (CSP) un chapitre intitulé « **Lutte contre les espèces animales et végétales nuisibles à la santé humaine** ».

Un décret d'application, en cours de rédaction, devrait être publié d'ici la fin de l'année. Il fixera la liste des espèces concernées et les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération. Par ailleurs, un arrêté pourrait limiter ou interdire l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de ces espèces. Enfin, les infractions à ces dispositions pourront être constatées notamment par les officiers et agents de police judiciaire.

Il est prévu que les premières espèces visées par le décret susmentionné soient l'Ambroisie à feuilles d'armoise, l'Ambroisie trifide et l'Ambroisie à épis lisses. Ainsi, après deux propositions de loi initiées en 2011 et 2012 par le Comité Parlementaire de suivi du risque Ambroisie mais n'ayant pas été adoptées, ces espèces seront désormais prises en compte par une réglementation nationale. Tel que rédigé, ce nouveau chapitre du CSP permettra de réglementer par la suite d'autres espèces nuisibles à la santé humaine. »

Ophraella communa : crainte ou espoir ?

« *Ophraella communa* (Ci-contre) est un coléoptère appartenant à la famille des Chrysomelidae originaire d'Amérique du Nord. Cette petite chrysomèle se nourrit de plantes de la famille des *Asteraceae* et principalement des espèces de la tribu des *Heliantheae* dont fait partie l'Ambroisie à feuilles d'armoise.



© Peter Toth

Cette chrysomèle est déjà bien présente en Italie depuis 2013 (voir Lettre de l'observatoire des ambrosies n°18—www.ambrosie.info) où elle occasionne des dégâts sur les populations d'ambrosies et se rapproche chaque année des frontières françaises. Avec quelles conséquences ? Une première autosaisine de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail) a jugé son entrée sur la France métropolitaine très probable. Il est attendu que les deux tiers de la France puissent être envahis d'ici 5 ans. »

Ophraella communa : crainte ou espoir ? (suite)

« Elle conclut également que le risque d'un impact négatif de l'insecte sur les cultures de tournesol et de topinambour, et plus largement pour l'environnement, est acceptable.

Le groupe de travail préconise tout de même la mise en place d'une surveillance vis-à-vis de l'introduction et du développement d'*O. communa*. Une nouvelle saisine a été transmise par plusieurs ministères (santé, agriculture, environnement) à l'Anses. Elle a pour objectif d'évaluer les bénéfices et les risques d'une utilisation future éventuelle d'*O. communa* comme agent de lutte contre les ambrosies, comme c'est le cas en Chine depuis 2007. Affaire à suivre... »

Source documentaire des deux articles : La lettre de l'observatoire des ambrosies. N°35 — Mai 2016

Vos contacts départementaux :

FDGDON 44 : 02 40 36 83 03

Contact : Vincent Brochard
fdgdon44@wanadoo.fr

FDGDON 49 : 02 41 37 12 48

Contact : Dany Chauviré
fdgdon49@orange.fr

FDGDON 53 : 02 43 56 12 40

Contact : Francine Gastinel
techniciens@fdgdon53.fr

FDGDON 72 : 02 43 85 28 65

Contact : Fabrice Perrotin
accueil@fdgdon72.fr

FDGDON 85 : 02 51 47 70 61

Contact : Johan Bornier
fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Rédaction : FREDON Pays de la Loire — 02 41 48 75 70
Direction générale — Service communication

